

## PROSPECTIVE ET EVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

*(Séminaire Cnam, 6<sup>ème</sup> édition, 1<sup>ère</sup> séance " Libres échanges ", 13/11/2002)*

Cette première séance de la cinquième année des " Libres échanges " est centrée sur le sujet de l'éthique, et plus particulièrement sur la prise en compte des problèmes d'éthique et de déontologie dans les organismes de recherche publics en France. Comme à l'accoutumée, elle rassemble les membres de l'association ASPERT et les participants au séminaire. Emmanuel Jolivet, président du centre INRA de Jouy-en-Josas, et Dominique Donnet-Kamel, chargée de mission, comité consultatif de déontologie de l'INSERM, ont été sollicités par les organisateurs (Martine Carisey et Rémi Barré) pour intervenir et animer le débat d'aujourd'hui.

Patrick Séchet, en tant que président d'ASPERT, intervient dans un premier temps pour présenter brièvement l'association, ses objectifs, ses activités et ses réalisations. Il annonce qu'une soirée est organisée le 28 novembre prochain entre les adhérents et les participants du séminaire à partir de 18h30. Il s'agit de mieux faire connaissance, à l'occasion d'une visite guidée du musée du CNAM suivie d'un dîner dans un restaurant proche.

Rémi Barré introduit ensuite le sujet en observant que les questions d'éthique et de déontologie deviennent de plus en plus prégnantes dans le milieu de la recherche, que ce soit conceptuellement ou dans la pratique. Elles concernent bien sûr en premier lieu le médical, mais touchent en fait tous les domaines, comme en témoigne par exemple la création récente d'un comité d'éthique au CNES. Il s'agit d'un problème assez complexe, voire foisonnant, qui fait l'objet de réflexion de la part de nombreux comités et dont les aspects sont multiples : question de la relation avec la société, de l'encadrement juridique, de l'articulation éthique et déontologie, etc. En fait, nous allons nous intéresser exclusivement à sa prise en compte dans les organismes : les deux premiers exposants donneront l'état de la situation à l'INRA et à l'INSERM et Martine Carisey fournira des éléments sur la situation internationale.

Avant de passer la parole aux intervenants, Rémi Barré rappelle les modalités de ces séances Libres Echanges. Celles-ci sont organisées conjointement par l'association et le Cnam : elles se déroulent dans une enceinte académique. Après les trois interventions d'environ vingt à trente minutes chacune, il fera une rapide synthèse, de façon à promouvoir après la pause un débat très libre d'environ une heure en deuxième partie.

### 1. EXPOSE D'EMMANUEL JOLIVET

Emmanuel Jolivet indique qu'il va présenter aussi factuellement que possible quatre initiatives relativement récentes (les premières datent de 1999) de l'INRA dans ce domaine.

#### 1.1. Le comité d'éthique et de précaution

Il s'agit d'une initiative prise en 1999 par l'ancien président du conseil d'administration de l'INRA, Guy Paillotin, de créer un comité d'éthique et de précaution (COMEPRA) composé exclusivement de membres extérieurs à l'organisme. Présidé par un conseiller d'Etat, ce comité est composé de personnalités reconnues et regroupe un large éventail de compétences (économie, biologie, philosophie, etc.).

Le COMEPRA travaille sur la base de saisines du président ou du directeur général de l'organisme, voire par auto-saisine, mais ne peut pas être directement saisi par la communauté des chercheurs de l'institut. Il se réunit régulièrement - une fois par mois - et en quatre ans a rendu trois avis.

Le premier avis a été rendu en 2000 et concerne le clonage animal, plus particulièrement la question du bien-être animal dans les pratiques de clonage. Le texte en est disponible en bonne place sur le site Web de l' INRA ([www.inra.fr](http://www.inra.fr) ). Les deux autres avis concernent les modalités de partenariat de l' INRA, qui ont dû évoluer avec l'essor de la biotechnologie et face à la question de la propriété intellectuelle (l' INRA comme organisme public doit-il coopérer avec des grandes firmes multinationales de l' agro-alimentaire, comme Monsanto, Novartis, ... ?). A noter que les avis émis sont assez lissés, consensuels ; cependant, une partie des minutes des débats est rendue publique, ce qui permet d' apprécier les conflits de valeurs existants sur les sujets traités.

Ces deux derniers avis, sur la propriété intellectuelle dans le domaine agricole et sur la question du partenariat, ont été rendus publics et présentés récemment (le 20 octobre 2002) aux chercheurs de l' INRA, afin de resserrer les liens entre le COMEPRA et la communauté. Il a d' ailleurs été décidé de réitérer cette expérience, en organisant une fois par an une journée ouverte de ce comité.

## **1.2. Le groupe de réflexion ETHOS**

C' est alors qu' il était encore directeur scientifique pour le domaine des sciences économiques et sociales à l' INRA que l' intervenant a participé au lancement d' un groupe de réflexion sur l' éthique dans ce domaine. Il s' agit d' abord de se pencher sur les conflits de valeurs qui naissent dans le cadre des politiques agricoles, selon une approche académique, mais aussi de répondre à la question du rôle social de l' INRA et des activités de recherche.

Il s' agit d' un petit groupe travaillant sous la forme de séminaires sur les sujets ' écoles chercheurs' rassemblent une cinquantaine de chercheurs (INRA et CIRAD) durant deux ou trois jours de conférences, ateliers de discussions, témoignages, etc. Ils ont abouti à la publication d' un volume de la collection ' Science en question' , intitulé trois essais d' éthique économique et sociale.

Il existe un comité de pilotage pour organiser ces opérations. Parmi les impacts, un essaimage dans les écoles d' ingénieurs agronomes et un partenariat avec le CIRAD dans ce champ est signalé. En outre, le groupe a suscité un accrochage européen avec une société savante fondée par les Néerlandais sur les questions d' éthique dans le domaine de l' agriculture et de l' alimentation (*European Association for Agronomy Research and Ethic*), laquelle prépare un colloque en mars 2003 à Toulouse.

## **1.3. Le projet de charte de déontologie**

La troisième initiative provient de la direction générale. Il s' agit d' établir à l' INRA une charte de déontologie, susceptible d' encadrer le comportement du chercheur dans son laboratoire, vis-à-vis des données, de la signature d' articles, etc. Un premier texte a été rédigé par Guy Paillotin et *Pierre Lenindre*.

Une démarche participative de la communauté des chercheurs est bien sûr souhaitée, mais rencontre quelques difficultés, de mobilisation surtout. Deux tendances s' affrontent, entre la volonté d' être très normatif (démarche qualité) et celle d' être plus libéral (il faut donner aux chercheurs les moyens de s' affranchir des problèmes liés à la déontologie).

## **1.4. Les comités régionaux d' éthique pour l' expérimentation animale**

Il s' agit de structures qui ont été mises en place conjointement par le CNRS, le CEA, l' INRA et l' INSERM, et qui se réunissent sous l' égide des délégués régionaux du CNRS, chargés d' animer les commissions régionales.

Les comités régionaux d' éthique pour l' expérimentation animale statuent essentiellement sur l' agrément des locaux et sur les modalités des expérimentations animales (à noter par exemple qu' il est nécessaire d' obtenir une habilitation pour effectuer une prise de sang). En sous-jacent il y a évidemment la question du bien-être animal.

En fait, ces comités se situent plus sur le registre des bonnes pratiques que sur le plan des questions d' éthique à proprement parler. La dénomination n' est probablement pas bien adaptée. A signaler que dans le cas de ces comités ce sont les chercheurs qui saisissent. Cette

expérience est intéressante, car ce type de procédure pourrait bien devenir obligatoire sous la pression européenne.

E. Jolivet termine son exposé par un commentaire sur la question de la participation. Il faut rapprocher les débats sur ces questions d'éthique de la communauté des chercheurs ceux-ci ont bien une demande à ce propos, mais elle n'est pas toujours explicitée en termes d'éthique.

## **2. EXPOSE DE DOMINIQUE DONNET-KAMEL**

Dominique Donnet-Kamel indique que l'INSERM a mis successivement en place trois structures pour traiter des questions d'éthique et de déontologie le comité consultatif de déontologie de la communication scientifique, une délégation à l'intégrité scientifique et plus récemment un comité d'éthique de la recherche médicale et en santé.

### **2.1. Le comité consultatif de déontologie de la communication scientifique**

Ce premier comité a été créé par Philippe Lazar, pour traiter des questions de communication scientifique vers l'extérieur de l'INSERM (, effets d'annonces prématurées ou sur-expression de résultats, utilisation induite du nom de l'institution, etc.). Issu d'une première commission mixte constituée en 1994 entre le conseil d'administration et le conseil scientifique, il est composé de six personnes, dont deux nommées par le directeur général, deux par le CS et deux par le CA.

Le comité a surtout mené des débats sur les modes de production et de diffusion de l'information scientifique. Il a beaucoup travaillé dans une approche fondamentale sur les hypothèses de Michel Callon (membre du comité) (diffusion de l'information, introduction de la société civile et coproduction des résultats qui ont permis d'esquisser des approches nouvelles dans le domaine de la bio-médecine, notamment dans le rapport avec les malades autour des questions d'éthique et avec les associations de malades. Il n'a pas produit de règles proprement dites, mais un ensemble de recommandations destinées aux jeunes chercheurs. En six ans, il n'a été que très peu saisi par les chercheurs (seulement deux fois).

### **2.2. La délégation à l'intégrité scientifique**

Cette deuxième structure est de nature différente. Elle a été créée suite à une accusation fameuse de fraude, qui a eu lieu à Rennes en 1998. Il y a alors eu mise en place d'une délégation, s'appuyant sur un réseau régional de chercheurs. Un objectif essentiel est d'assurer la confidentialité dans ce genre d'affaire, afin de garantir la protection du lanceur d'alerte (*whistle-blower*). En fait, il convient d'agir au plus près du terrain, car dans la plupart des cas les problèmes se règlent d'eux-mêmes.

L'intervenante cite quelques statistiques relevées pour l'année 1999. Sur un total de quinze plaintes déposées, seulement deux ont été reconnues avérées (fraudes scientifiques, essentiellement des exclusions de signature sur une publication ou un brevet). Trois autres accusations de manipulation de données ou de plagiat sont restées sans suite. Cinq plaintes stigmatisaient en fait un conflit grave au sein de l'unité deux d'entre elles ont été résolues à l'amiable, avec l'aide du service juridique.

Un rapport est réalisé tous les ans par cette délégation : c'est ainsi qu'il semble que le nombre de cas aurait diminué en 2002. Mais c'est peut-être tout simplement parce que les gens ont oublié l'existence de la procédure....

### **2.3. Le comité ERMES**

C'est le comité le plus récent. Il a été mis en place par le directeur général de l'INSERM et compte une vingtaine de membres, aux compétences disciplinaires très diversifiées. Il n'y a cependant pas de spécialiste de l'éthique à proprement parler.

Placé auprès de la direction de l'institut, ses missions sont d'animer la réflexion éthique, de faire de la veille pour anticiper les questions, de promouvoir la formation à l'éthique et

d' assurer la liaison avec les autres commissions de ce genre, notamment le comité consultatif national d' éthique (CCNE). Très loin de l' opérationnel, il n' a pas à produire d' avis, mais travaille plutôt sur la base d' auto-saisine par groupes de travail ou colloques ouverts à la communauté INSERM (Cf. par exemple le colloque de Grenoble "Le chercheur et l' argent" ou encore "les thérapeutiques innovantes" et tout récemment "la xéno-transplantation"). La participation des chercheurs à ces colloques est prise en charge par la formation permanente.

Ces comités fonctionnent avec des chargés de missions qui impulsent également des actions. C' est ainsi qu' un séminaire de formation a réuni près d' une trentaine de professionnels de santé, philosophes des pays africains francophones pour réfléchir à l' implantation de comités d' éthique dans les pays en développement, ce qui représente un enjeu d' une très grande importance en regard de l' évolution actuelle des essais thérapeutiques.

### 3. EXPOSE DE MARTINE CARISEY

Martine Carisey, intervient pour compléter les deux exposés précédents avec un point de vue international. Elle signale tout d' abord un rapport récent (2002) produit par le *National Research Council* nord-américain sur les questions d' intégrité scientifique « Integrity in Scientific Research : Creating an Environment that Promotes Responsible Conduct », accessible à l' adresse <http://books.nap.edu/books/0309084792/gifmid/R1.gif>.

Six recommandations ont été formulées dans ce rapport pour promouvoir dans les milieux de la recherche une culture de l' intégrité scientifique a) que les agences de financement créent des *grants* pour favoriser l' étude des critères de mesure de l' intégrité b) que les organismes développent des programmes pour promouvoir l' intégrité c) que ces mêmes organismes assurent des formations aux bonnes pratiques et à la bonne conduite ; d) que les organismes évaluent leur environnement de recherche par le biais de comités d' auto-évaluation, e) que soit créée une base de données publiques des institutions qui ont de bonnes pratiques de recherche.

Concernant le *National Institute of Health*, NIH, principale agence de moyens américaine, Il existe un comité d' éthique, pour l' étude des problèmes nouveaux posés par les avancées des sciences dans le domaine de la santé. Ce comité consultatif statue pour toutes les unités financées par le NIH : il a des réunions mensuelles et publie des notes.

Elle cite par ailleurs deux exemples récents de fraude scientifique. En technologie allemande, un chercheur des *Bells Laboratories* vient d' être licencié pour avoir produit des données falsifiées sur les propriétés de puces électroniques. Autre exemple : un enseignant-chercheur à Grenoble qui, pour avoir utilisé des doctorants à synthétiser des molécules vendues aux Américains - ce qui lui aurait rapporté environ 15 000 euros par an pendant dix ans - a été suspendu deux ans. Il vient d' ailleurs de reprendre son poste à l' Université. En fait, on constate généralement que ces fraudes ne sont pas trop suivies de sanctions.

Martine Carisey distribue un document émanant de l' *Office of Science and Technology Policy*, OSTP, donnant une définition de la mauvaise conduite en recherche aux Etats-Unis et celle adoptée en Grande-Bretagne par la *Wellcome Foundation*. Elle termine en faisant observer que tous ces comités d' éthique sont encore récents. Il n' y a par exemple rien à ce sujet dans le livret d' accueil des nouveaux entrants au CNRS<sup>1</sup>. Il existe néanmoins un principe s' appliquant à tous les fonctionnaires : le statut de fonctionnaire en France interdit à celui-ci de « prendre directement ou par personne interposée des intérêts de nature à compromettre son indépendance ». La réglementation a certes évolué récemment avec la loi sur l' innovation de 1999, qui vise la création d' entreprises par les chercheurs l' article 25 permet à un chercheur fonctionnaire, moyennant examen préalable par une commission de déontologie, consultative, de diriger, ou d' apporter son concours scientifique ou de participer au capital d' une entreprise innovante valorisant ses propres travaux.

---

<sup>1</sup> A noter toutefois qu' une journée est réservée à l' éthique lors des journées d' accueil des chercheurs du SDV.

#### 4. DEBAT

**R. Barré** remercie les trois intervenants. Avant de donner la parole à la salle pour le débat, il fait remarquer que les comités consultatifs qui existent en France ne doivent pas faire oublier l'existence d'un cadre législatif donné par les lois de bioéthique de 1994 (lois Hurriet).

Un premier intervenant, relevant du ministère chargé de la Défense, livre son impression. Pour lui, les comités d'éthique réinventent la notion de comité de sages qui, quelle que soit sa composition (interne ou externe), fournit un avis représentant une sorte de label. C'est aussi parfois utile pour constituer un argumentaire permettant de se défaire de sa responsabilité.

*Antoine Schoën* (OST) constate qu'à l'INRA il semble difficile de faire la différence entre éthique et déontologie, mais ce qui est le plus frappant c'est la difficulté d'impliquer les chercheurs dans les débats d'éthique. N'est-ce pas à rapprocher de la difficulté que l'on rencontre pour mettre en place des conférences de citoyens ? C'est toute la question de la construction des valeurs morales communes des citoyens qui est posée. Il semble que le problème de mise en place d'un référentiel commun entre les chercheurs soit plus procédural que normatif. Pour **R. Barré** c'est en effet le problème important. Il considère qu'il y a une dualité entre la construction de dialogue et l'établissement de règles visées par de grands spécialistes. On cherche alors à obtenir une représentativité de spécialistes *versus* des volontaires (qui ne représentent qu'eux mêmes), *versus* de grands philosophes qui proposent leur vision du monde.

**E. Jolivet** signale à ce propos une expérience très intéressante de l'AP-HP. C'est en effet un 'espace éthique' qui a été mis en place par Emmanuel Hirsch à l'hôpital Saint-Louis. On y trouve des personnes ressources susceptibles d'aider les équipes soignantes dans leur démarche de réflexion éthique. Alors qu'avec les comités d'éthique, il y a une dérive possible (instrumentalisation par les politiques pour se couvrir en termes de responsabilité).

*Jean-Pierre Broyart* (Institut Pasteur) considère que l'utilisation du terme éthique pose problème en France. On met beaucoup trop de choses derrière cette notion : fraude, propriété intellectuelle, etc.). C'est d'ailleurs la question de la fraude scientifique qui reçoit le plus d'échos. Il faut aussi examiner la solution du médiateur, comme alternative au comité d'éthique dans certains organismes européens, il existe en effet un médiateur pour tous les problèmes de fraude, d'éthique (il s'agit d'une personne identifiée, et pas un groupe factuel). A noter par ailleurs qu'aux Etats-Unis, il n'est pas interdit de participer à une entreprise privée, à condition de le déclarer.

*Sophie Le Ricousse* (IVS) fait observer que les dispositions concernant l'éthique varient beaucoup d'un organisme à un autre, d'un pays à un autre, chacun se fixant ses propres règles. Les sociétés privées n'y sont d'ailleurs pas les moins attentives. Oréal par exemple ne fait plus du tout d'expérimentation animale.

*Catherine Bastien-Ventura* (Ministère chargé de l'Environnement) se demande si le comité d'éthique de l'INRA réfléchit sur l'évolution des missions de l'organisme. **E. Jolivet** lui répond que non. C'est le législateur qui les a définies et elles sont de toute façon formulées de manière extrêmement large.

*Laurent Dianoux* (CNRS) trouve quant à lui que la présentation factuelle choisie par les intervenants n'a pas permis de traiter correctement le sujet. Il déplore que l'on n'ait pas abordé les débats science ouverte vs science fermée, science indépendante vs science liée à la société, science libre vs science liée aux marchés. Pour lui, ces comités reflètent bien l'absence de démocratie régnant dans les organismes. Ils ont été créés sous la pression externe (association de défense des animaux, préoccupations quant à la santé humaine ou l'environnement, cas de fraudes, etc.). Leurs résultats sont bien maigres. **E. Jolivet** fait quand même remarquer qu'il y a bien eu une initiative de la base avec le groupe ETHOS.

**R. Barré** termine le débat en rappelant à la fois le rendez-vous du jeudi 28 novembre et la date de la prochaine séance Libres Echanges, le mercredi 11 décembre prochain, sur le sujet : "**Recherche militaire et dynamique du système d'innovation**".